ORDRES & INSTITUTIONS DU PACTE · LA LOI DES TROIS VOIES

CODEX DES VOCATIONS DU PACTE

La Loi des Trois Voies

Rite obligatoire de tout enfant du Northern Shield
Validé par la Table des Guildes
Consigné et scellé par les Archivistes du Grand Archivum d'Aen Doravel
Salle du Savoir des Royaumes — An 1300 du Pacte

SOUS LE SCEAU DU HAUT-EXÉGÈTE

À treize ans, l'enfant devient Voix du Pacte. Le premier protège, le second apprend, le troisième se souvient. — Tables Anciennes

I — DISPOSITION GÉNÉRALE

Depuis l'An 0 du Pacte, chaque enfant né sur le territoire du Northern Shield est destiné à l'une des Trois Voies du Souffle, selon son ordre de naissance.

Cette règle fonde l'équilibre de la société tirellonaise — la Force, les Arts, le Souffle. Aucune famille ne peut ignorer cette Loi, et aucun royaume ne peut la modifier.

II — LES TROIS VOIES

1. Premier enfant — La Voie de la Force

Formation militaire et défense du royaume. Le premier enfant de chaque foyer rejoint, à treize ans, la Formation des Armes de son royaume :

- les casernes royales
- les garnisons frontalières
- les écoles de guerre
- les milices territoriales

Il y reçoit une éducation martiale complète : discipline, loyauté au royaume, défense du Pacte.

2. Deuxième enfant — La Voie des Arts

Apprentissage au Domaine des Mille Arts. Le deuxième enfant est destiné aux Académies des Arts réunies dans le Domaine des Mille Arts :

- les Arts Mystiques
- les Arts Techniques
- l'Académie des Routes
- le Fer Runé
- les Premiers Sceaux (Chasseurs de Monstres)
- l'Institut des Herbes
- l'École des Scribes

Ceux qui suivent cette voie forment le cœur des Guildes : artisans, savants, chasseurs, mages, scribes et maîtres du Pacte.

3. Troisième enfant — La Voie du Souffle

Études religieuses et mémorielles à Aen Doravel. Le troisième enfant est envoyé à l'Académie des Exégètes d'Aen Doravel. Il y apprend :

- les écritures anciennes
- l'interprétation du Souffle
- la mémoire du monde
- la liturgie du Pacte
- la lecture des signes divins

Les Exégètes deviennent les gardiens de l'histoire, les arbitres des rites et les protecteurs des archives sacrées.

III — LE RITE DES TREIZE ANS

Le passage se déroule chaque année dans la capitale de chaque royaume, à la Cour des Recrutements. Le déroulement en est fixé :

1. L'enfant se présente accompagné d'un parent ou d'un tuteur.
2. Le Scribe du Pacte vérifie l'identité, l'ordre de naissance et l'âge certifié.
3. Selon sa Voie, l'enfant est orienté vers la caserne royale (premier enfant), le portail officiel vers le Domaine des Mille Arts (deuxième enfant), ou le convoi rituel vers Aen Doravel (troisième enfant).

Le Rite est public, scellé par un Exégète, et enregistré dans les Registres du Pacte.

IV — ACCÈS AUX TROIS DESTINATIONS

1. La formation militaire

Les premiers enfants demeurent dans la capitale jusqu'à leur répartition vers les camps d'entraînement, les écoles de commandement et les affectations de frontière.

2. Le Domaine des Mille Arts

Les seconds enfants franchissent un portail tenu par des runistes et des mages accrédités. Le portail mène à l'intérieur du Voile du Domaine, dont l'emplacement exact demeure inconnu. Aucun civil n'a le droit de franchir ce portail sans autorisation.

3. Aen Doravel

Les troisièmes enfants voyagent par convoi escorté d'Exégètes. Le chemin est rituel, jalonné d'autels et de bornes anciennes. Aen Doravel accueille ces enfants comme Serviteurs du Souffle.

V — INTERDICTIONS ET CRIMINALITÉ ASSOCIÉE

Il est strictement interdit :

- de falsifier l'ordre de naissance
- de forcer un enfant à changer de Voie
- d'entraver un convoi vers Aen Doravel
- d'utiliser un portail sans autorisation
- d'enseigner illégalement l'ouverture des portails du Domaine

La Table des Guildes et les six royaumes considèrent ces crimes comme des atteintes directes au Pacte.

VI — FINALITÉ DE LA LOI DES TROIS VOIES

Grâce à ce système, chaque génération apporte ses gardiens par la Voie de la Force, ses créateurs, artisans et savants par la Voie des Arts, et ses mémoireurs, exégètes et guides

par la Voie du Souffle. Ainsi le Northern Shield se maintient depuis plus de mille ans.

Trois Voies, un seul Souffle. Voilà la loi qui a bâti le Nord.

— Chant ancien des Exégètes

VII — DES CAS PARTICULIERS · LA JURISPRUDENCE DES VOIES

Amendement approuvé par la Table des Guildes — An 412 du Pacte

La Loi des Trois Voies est un idéal. La vie des hommes est une réalité.

— Haut-Exégète Brennar Tael, An 412 du Pacte

Au fil des siècles, la Table des Guildes a reconnu que toutes les familles de Northern ne correspondent pas au foyer de trois enfants sur lequel repose l'équilibre théorique du Pacte. Ces cas particuliers, désormais encadrés par la jurisprudence, ne constituent pas des violations de la Loi mais des adaptations reconnues.

1. L'Enfant Unique

L'enfant unique est automatiquement orienté vers la Voie de la Force. La défense du Pacte prime sur toute autre considération : un royaume sans soldats ne peut ni apprendre ni se souvenir.

Là où il n'y a qu'une main, qu'elle tienne une épée.

— Maxime des Recruteurs du Pacte

2. La Famille de Deux Enfants

Le premier enfant rejoint la Voie de la Force, le second la Voie des Arts. Aen Doravel ne reçoit aucun enfant de ces foyers. La Table des Guildes compense ce manque par un système de dotations volontaires : les familles de quatre enfants ou plus peuvent proposer leur troisième enfant en offrande supplémentaire au Souffle.

3. La Famille de Quatre Enfants et Plus

Les trois premières naissances suivent la Loi des Trois Voies sans exception. Les enfants supplémentaires sont dits Enfants Libres du Pacte. Ils ne sont soumis à aucune obligation institutionnelle et peuvent :

- rejoindre une académie indépendante hors du Domaine des Mille Arts
- apprendre un métier artisanal auprès de leur famille
- intégrer une guilde marchande
- rester au foyer familial

Les Enfants Libres du Pacte constituent le vivier naturel des petits métiers, des artisans indépendants et des commerçants de Northern. Leur liberté est considérée non pas comme un manque, mais comme la respiration nécessaire du système.

Le Pacte bâtit le Nord. Les Libres le font vivre.

— Proverbe des marchands de Caer-Norwyn

4. *Les Orphelins et Enfants Sans Registre*

Tout enfant sans famille reconnue ou sans registre de naissance certifié est pris en charge par l'Exégète local de la ville ou du village le plus proche. L'Exégète évalue le profil de l'enfant — aptitudes, tempérament, santé — et lui attribue une Voie selon les besoins du moment et les capacités observées. Cette attribution est consignée dans les Registres de Miséricorde d'Aen Doravel, distincts des Registres du Pacte ordinaires.

Nul enfant de Northern ne naît sans Voie. Certains la reçoivent de leurs parents, d'autres du Souffle lui-même.

— Inscription du Temple des Orphelins, Caer-Norwyn

5. *Les Enfants Renfyr*

Les enfants Renfyr sont soumis à la Loi des Trois Voies au même titre que les enfants humains, sans distinction officielle. En pratique, leur orientation suit les mêmes règles d'ordre de naissance que pour tout foyer de Northern. Aucune disposition particulière n'est prévue par le présent Codex concernant leur accès aux institutions.

Codex consigné et scellé par les Archivistes du Grand Archivum d'Aen Doravel · Salle du Savoir des Royaumes · sous le Sceau du Haut-Exégète · Validé par la Table des Guildes · An 1300 du Pacte